



Edité le : 26/03/2024

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SYNDICAT DE LA VALLEE DE L'HERAULT

PLACE SAINT JEAN
34120 CAZOULS D HERAULT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
 Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE24-40918	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2402-19216-1	N° Prélèvement :	00309591
N° Analyse :	00311374		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LAMOUREUX	Code PSV :	0000005702
Localisation exacte :	HABITATION, Rob cuisine, 8 place de la mairie		
Dept et commune :	34 AUMELAS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43.6035356500	Y :	3.5986489800
UGE :	0088 - S. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	DIVER
Nom de l'exploitant :	S. VALLEE DE L'HERAULT SYNDICAT DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT 2 ROUTE DE BOYNE 34120 CAZOULS D'HERAULT		
Nom de l'installation :	S. HLT-PLAISSAN TRESSAN AUMELAS	Type :	UDI
	VEN	Code :	000520
Prélèvement :	Prélevé le 21/03/2024 à 11h01 Réception au laboratoire le 22/03/2024 à 03h53 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 26/03/2024 à 00h28

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								

.../...

Edité le : 26/03/2024

Identification échantillon : LSE2402-19216-1

Destinataire : SYNDICAT DE LA VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Conductivité brute à 25°C sur le terrain 11CDT	452	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	10		200 1100 #
COV : composés organiques volatils Solvants organohalogénés							
Chlorure de vinyle 11CLVYL	0.0063	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.5	#

11CLVYL CHLORURE DE VINYLE (ARS11-2020)

11CDT Conductivité terrain (ARS11-2021)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

